



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 14 janvier 2025, sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble affecté	Nature et effets de la dérogation demandée
Adresse : Lot vacant, rue des Érables Lots : 6 526 387, Cadastre du Québec (création du nouveau lot 6 661 457)	Permettre la création d'un lot ayant une superficie totale de 399,45 m ² , alors que le <i>Règlement de lotissement 649-10</i> prévoit une superficie minimale de 450 m ² (superficie insuffisante de 50,55 m ²).
Adresse : Lot vacant, rue des Érables Lots : 6 526 387, Cadastre du Québec (création du nouveau lot 6 661 458)	Permettre la création d'un lot ayant une superficie totale de 399,45 m ² , alors que le <i>Règlement de lotissement 649-10</i> prévoit une superficie minimale de 450 m ² (superficie insuffisante de 50,55 m ²).
Adresse : 221, rue des Pins Lots : 5 975 910 et 5 979 193, Cadastre du Québec (création des nouveaux lots 6 648 498 et 6 648 499).	Permettre la création d'un lot (6 648 499) ayant une profondeur de lot de 26,96 m, alors que le <i>Règlement de lotissement 649-10</i> prévoit une profondeur minimale de 30 m (profondeur insuffisante de 3,04).

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogations mineures, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575 rue Principale, à Saint-Amable, le **14 janvier 2025 à 19 h**.

Saint-Amable, ce 13 décembre 2024

Anouk Lorion
Signé avec ConsignO Cloud (13/12/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Anouk Lorion
Greffière adjointe